



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 25/05/2020

Reçu en préfecture le 25/05/2020

Affiché le 25/05/2020

ID : 083-218300036-20200524-DCM2020_2-DE)24



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre mai, à 10 heures,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, se sont réunis dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Roland NARDELLI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Alain POILPRÉ, Carmen FERNAGUT, Nathalie FORESTIER, Aude ABIME, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Raymond BORIO et Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15
Pour : 15

Nombre de membres présents : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 15

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le nombre d'Adjointes au Maire à quatre.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN